

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 20 DECEMBRE 2007**

**Délibération  
n° 2007.12.473**

**Exploitation de  
l'usine  
d'incinération des  
ordures ménagères  
de La Couronne:  
avenant n° 6**

**LE VINGT DECEMBRE DEUX MILLE SEPT à 17h30**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège social 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **14 décembre 2007**

**Membres présents :**

Philippe MOTTET, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Denis DOLIMONT, Bernard CHARRIER, Michel BRONCY, Robert CHABERNAUD, Bernard SAUZE, Lionel MERONI, Jean-Claude BESSE, Bernard BIRONNEAU, André BONICHON, Jean-Claude BONNEVAL, Jean BOUGETTE, Michel CHAVAGNE, Bernard CONTAMINE, Marie-Claude COURNEDE, Jean-Yves DE PRAT, Louis DESSET, Guy DUPUIS, François ELIE, Martine FAURY, Brigitte FONTANAUD, Annie FOUGERE, Maurice FOUGERE, Jean-Pierre GRAND, Maurice HARDY, Michel HUMEAU, Didier LOUIS, Jean MARDIKIAN, Gérard MARQUET, Rolland MIGNONNEAUD, Jean-Claude MOGIS, Cyrille NICOLAS, Daniel OPIC, Alain PIAUD, Christian RAPNOUIL, Jean-Jacques SYOEN

**Ont donné pouvoir :**

Jean DUMERGUE à Alain PIAUD

**Excusé(s) :**

**Excusé(s) représenté(s) :**

Bernard ALLIAT par Rolland MIGNONNEAUD, Patrick RIFFAUD par Marie-Claude COURNEDE, Gilles VIGIER par Brigitte FONTANAUD

ENVIRONNEMENT / DÉCHETS MÉNAGERS

Rapporteur : **Monsieur SAUZE****EXPLOITATION DE L'USINE D'INCINERATION DES ORDURES MENAGERES DE LA  
COURONNE: AVENANT N° 6**

Vu la délibération n° 269 du conseil communautaire du 27 septembre 2001 autorisant le lancement de la procédure de marché relative à l'exploitation de l'usine d'incinération des ordures ménagères de La Couronne,

Vu le marché du 18 novembre 2001, confiant l'exploitation de l'usine d'incinération des ordures ménagères au groupe Novergie Sud Ouest pour un montant de :

- Phase 1 (exploitation de l'usine actuelle avant travaux de gestion des fumées) :  
1 040 860,81 € HT /an (suivi des études et des travaux) : 41 923,48 € HT
- Phase 2 (exploitation de l'usine modernisée) : 1 337 732,70 € HT/an

Vu la délibération n° 264 du 26 septembre 2002, approuvant un avenant n° 1 ayant pour objet le transfert du marché de Novergie Sud Ouest à Novergie.

Vu la délibération n° 79 du 1<sup>er</sup> avril 2004 approuvant un avenant n° 2 ayant pour objet la suppression de la mise en peinture régulière de tous les bâtiments par l'exploitant ainsi qu'un remboursement des sommes versées pour un montant de 54 446,08 € HT /an ce qui a ramené le montant de la phase 2 à 1 283 286,62 € HT par an.

Vu la délibération n° 22 du 4 février 2005 approuvant un avenant n°3 ayant pour objet le remplacement dans la formule de révision de l'indice PSD suite à sa disparition.

Vu la délibération n°450 du 15 décembre 2005 approuvant un avenant n°4 ayant pour objet l'adaptation des conditions techniques et financières liées à la réalisation des travaux de mise aux normes de l'usine.

Vu la délibération n° 112 du 23 mars 2007 approuvant un avenant n° 5 ayant pour objet l'adaptation des conditions techniques et financières liées à la réalisation des travaux de mise aux normes suite à la marche en fonctionnement industriel réel constatée sur une période de 6 mois.

La transformation de l'usine d'incinération en centre de valorisation énergétique devant se dérouler durant l'année 2009, il est nécessaire, pour le bon déroulement du chantier, que l'exploitant ayant participé aux études préparatoires puisse suivre les travaux correspondants. Ainsi, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010, le futur exploitant, aura en charge la gestion d'un centre de valorisation énergétique.

Le marché a été conclu initialement, jusqu'au 31 décembre 2008. Il prévoit cependant que le contrat d'exploitation de l'usine peut être prolongée d'une année supplémentaire soit jusqu'au 31 décembre 2009. L'exploitation pour une année supplémentaire est estimée à 1 442 370,94 € HT.

Vu l'avis favorable de la commission environnement du 20 novembre 2007,

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** un avenant n° 6 au marché d'exploitation de l'usine d'incinération des ordures ménagères de LA COURONNE, confié à la société NOVERGIE sise à NANTERRE, ayant pour objet de prolonger ledit marché d'une année supplémentaire, soit jusqu'au 31 décembre 2009, pour un montant estimatif de 1 442 370,94 € HT.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer ledit avenant.

**D'IMPUTER** la dépense au budget principal - article 611 – rubrique 812.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b>  <b>03 janvier 2008</b>	<b><u>Affiché le :</u></b>  <b>03 janvier 2008</b>